

**Bureau du 24 avril 2006**

**Décision n° B-2006-4211**

commune (s) : Genay

objet : **Cession, à la société Coatex, d'une parcelle de terrain située rue de l'Aiguillon**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier - Pôle opérationnel - Subdivision nord

**Le Bureau,**

Vu le projet de décision du 11 avril 2006, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2006-3289 en date du 27 mars 2006, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation.

La Communauté urbaine se propose de céder à la société Coatex une parcelle de terrain nu de 1 500 mètres carrés environ, actuellement en nature de voirie communautaire, située rue de l'Aiguillon dans la zone industrielle de Genay et constituant l'emprise de cette voie en impasse.

Cette impasse, qui dessert exclusivement les installations industrielles de la société Coatex, ne présente aujourd'hui aucune utilité pour la Communauté urbaine et fait actuellement l'objet d'une procédure de déclassement, étant entendu que la cession n'interviendra qu'à l'issue de la procédure.

Aux termes du compromis qui a été établi, la société Coatex s'en est portée acquéreur au prix de 23 € le mètre carré de terrain, étant précisé que ladite parcelle resterait grevée au profit de la Communauté urbaine de servitudes de passage pour les conduites d'eau situées dans son tréfonds ainsi que pour les divers réseaux d'EDF-GDF et France Télécom ;

Vu ledit compromis ;

**DECIDE**

**1° - Approuve** le compromis qui lui est soumis concernant la cession d'une parcelle de terrain nu située rue de l'Aiguillon à Genay au profit de la société Coatex.

**2° - Autorise** monsieur le président à signer l'acte authentique à intervenir dès que le déclassement du domaine public de voirie communautaire de la rue de l'Aiguillon aura été prononcé.

**3° - La somme** à encaisser en 2006 sera inscrite sur les crédits du budget principal de la Communauté urbaine :

- produit de la cession : 34 500 € en recettes :- compte 775 100 - fonction 820 - opération 0499,

- sortie du bien du patrimoine communautaire : 34 500 € en dépenses : - compte 675 100 - fonction 820 et en recettes : - compte 211 200 - fonction 820 - opération 0499.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme,  
le président,  
pour le président,